



29 août 2025

Mise à jour sur les négociations

Les collèges de l'Ontario bonifient leur offre et réitèrent leur demande d'arbitrage pour éviter une grève

Le Conseil des employeurs des collèges (CEC) a présenté une nouvelle offre à l'équipe de négociation du SEFPO, qui représente le personnel de soutien à temps plein des 24 collèges publics de l'Ontario, afin de faire progresser les discussions après 19 jours de négociation. Ce groupe sera en position de grève légale à compter du 11 septembre 2025.

Les faits saillants de l'offre du CEC sont les suivants :

1. **Augmentations salariales et bonification des avantages sociaux** chaque année de la convention collective
2. **Indemnités de départ plus généreuses**
3. **Prolongation du droit de rappel** pour le personnel mis à pied
4. **Améliorations des modalités de fonctionnement du comité de stabilité de l'emploi**
5. **Protection accrue pour le report de congé annuel**
6. **Hausse substantielle des primes de disponibilité**
7. **Hausse substantielle des primes de quart de travail**

Le CEC a également proposé de **retirer** ses demandes concernant les horaires fractionnés, l'augmentation des heures de disponibilité et la limitation des droits de supplantation et des griefs.

Ces propositions tiennent compte de la situation financière difficile des collèges au cours des 12 derniers mois. En effet, certains collèges ont dû fermer des campus, contracter des prêts d'urgence du gouvernement et supprimer près de 10 000 postes.

Une grève ne profite à personne dans la communauté collégiale, ni aux membres du personnel ni à la population étudiante. Elle ne rendra pas non plus les revendications irréalistes du SEFPO plus abordables pour les collèges.

La semaine dernière, le CEC a proposé de recourir à l'arbitrage de différends pour régler les enjeux non résolus entre les parties. Le SEFPO a répondu : « Pas pour le moment. »



« Il n’y a pas de meilleur moment pour faire baisser la pression et apporter une certaine stabilité au personnel ainsi qu’ à la communauté étudiante des collèges », a déclaré Graham Lloyd, chef de la direction du CEC. « Nous demandons à nouveau au SEFPO d’acquiescer à ce qu’une tierce partie indépendante règle par le processus d’arbitrage les questions en suspens afin d’éviter une grève jugée inutile par les collèges et de nombreux membres du personnel de soutien à temps plein. »

La dernière fois que le CEC et le SEFPO ont eu recours à l’arbitrage de différends, c’était en juin 2025 avec le personnel scolaire des collèges. Le SEFPO a reconnu avoir réalisé des gains importants grâce à ce processus. Alors, pourquoi le refuser maintenant ?